



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 13/04/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi n°1279 (n° Galaxie 264), en Anglais, de la composante Faculté d'éducation est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

| Civilité | Nom d'usage | Prénom | Corps | Discipline et spécialité |
|----------|---------------|-------------|--------|--------------------------|
| Mme | BOURDAIS | AURELIE | MCF | 11 |
| Mme | BORRELL | VALERIE | MCF | 60 |
| M. | DURANT | DAVID | P.L.P. | Anglais |
| M. | MEYRE | JEAN-MICHEL | PRAG | EPS |
| Mme | PERRIN-DOUCEY | AGNES | MCF | 09 |

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 13/04/2026

Le Président
de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 13/04/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi n°1256 (n° Galaxie 265), en Education physique et sportive, de la composante Faculté d'éducation est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

| Civilité | Nom d'usage | Prénom | Corps | Discipline et spécialité |
|----------|-----------------|-------------|-------|--------------------------|
| M. | DURAND | BENOIT | PRAG | EPS |
| Mme | FICHARD CARROLL | AGNES | PR | 69 |
| M. | ISSERTE | SIMON | MCF | 74 |
| M. | MEYRE | JEAN-MICHEL | PRAG | EPS |
| Mme | PERRIN-DOUCEY | AGNES | MCF | 09 |

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 13/04/2026

Le Président
de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 13/04/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi n°0578 (n° Galaxie 266), en Génie civil, de la composante IUT de Nîmes est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

| Civilité | Nom d'usage | Prénom | Corps | Discipline et spécialité |
|----------|-------------------|-------------|-------|--------------------------|
| M. | AUSSET | ALAIN | PRCE | Sciences de l'ingénieur |
| Mme | DENZEZ | CAROLINE | PRAG | Lettres |
| M. | EL YOUSOUFI | MOULAY SAID | PR | 60 |
| Mme | FICHARD - CARROLL | AGNES | PR | 69 |
| M. | QUIRANT | JEROME | MCF | 60 |

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 13/04/2026

Le Président
de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 13/04/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 0580 (n° Galaxie 268), en Génie électrique et informatique industrielle, de la composante IUT de Nîmes est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

| Civilité | Nom d'usage | Prénom | Corps | Discipline et spécialité |
|----------|-----------------|-----------|-------|--------------------------|
| M. | DEPEYRE | PHILIPPE | PRAG | Ingénierie mécanique |
| M. | DESRAT | WILFRIED | MCF | 28 |
| M. | EFFANTIN | PATRICK | PRCE | Ingénierie électrique |
| Mme | LACOUR - KOOBUS | CATHERINE | MCF | 26 |
| Mme | ISPAS - CROUZET | SIMONA | MCF | 28 |

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 13/04/2026

Le Président
de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 13/04/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 0744 (n° Galaxie 269), en Electronique, Automatique, Informatique industrielle, de la composante Faculté des sciences est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

| Civilité | Nom d'usage | Prénom | Corps | Discipline et spécialité |
|----------|-------------|----------|-------|--------------------------|
| M. | ABDELAZIZ | SALIH | MCF | 61 |
| Mme | HURTREZ | SYLVIE | PR | 67 |
| M. | MARTINEZ | FREDERIC | MCF | 63 |
| Mme | TOURNIER | ISABELLE | PR | 32 |
| M. | VIRAZEL | ARNAUD | PR | 61 |

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 13/04/2026

Le Président
de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ